

Les violences conjugales

par Marie-Andrée Gravel et Luc Belleau, avec la collaboration de Jasline Flores

Données sociodémographiques en bref, juin 2017
Volume 21, numéro 3, p. 1-8

Notice bibliographique suggérée :

GRAVEL, Marie-Andrée, et Luc BELLEAU, avec la collaboration de Jasline FLORES (2017). « Les violences conjugales », *Données sociodémographiques en bref*, vol. 21, n° 3, juin, Institut de la statistique du Québec, p. 1-8.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2017
ISSN 1715-6378 (en ligne)
© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Données sociodémographiques en bref

Juin 2017 | Volume 21, numéro 3

Les violences conjugales

Analyse des données québécoises de l'*Enquête sociale générale* de 2014

Par Marie-Andrée Gravel et Luc Belleau, avec la collaboration de Jasline Flores¹

La violence conjugale est un problème grave et persistant qui touche la société québécoise dans son ensemble. Préoccupante tant pour l'ampleur des répercussions sur les victimes, directes et indirectes, que pour les coûts sociaux qu'elle engendre (Zhang et autres, 2012), la violence conjugale interpelle un ensemble d'acteurs gouvernementaux, communautaires et du milieu de la recherche. La diversité des acteurs, la complexité du phénomène, son caractère multidimensionnel, ainsi que la présence de plusieurs courants théoriques posent des défis quant à la définition et à la mesure du phénomène. Dans sa Politique d'intervention en matière de violence conjugale, le gouvernement du Québec s'appuie sur les notions de rapports de domination et d'inégalité pour définir la violence conjugale. On y lit : « La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs [...] [et] comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. » (Gouvernement du Québec, 1995, p. 23)

Dans son *Rapport de situation sur la prévention de la violence dans le monde*, l'Organisation mondiale de la santé réaffirme la nécessité de détenir des données probantes sur la violence conjugale afin de guider les interventions et de mener une lutte efficace contre la violence (Organisation mondiale de la santé, 2014). Tout en poursuivant l'objectif d'enrichir la connaissance en matière de violence conjugale à l'échelle du Québec et de soutenir ainsi les efforts de prévention et d'intervention, la présente analyse tente de voir comment les données de l'*Enquête sociale générale* (ESG) (voir encadré *Source de données*) de Statistique Canada permettent de mesurer le phénomène au Québec, et ce, à partir de la définition mise de l'avant par le gouvernement provincial dans sa politique gouvernementale. Puisqu'aucune enquête québécoise n'a été réalisée sur la violence conjugale depuis 1998, les données de l'ESG de 2014 sont les seules données populationnelles, et les plus récentes, dont on dispose actuellement à l'échelle du Québec. Leur faible exploitation jusqu'à présent confirme l'utilité de cette analyse.

Le présent bulletin dresse le portrait de l'ampleur de plusieurs formes de violence subies en contexte conjugal, et dont la Politique d'intervention en matière de violence conjugale fait mention, soit les violences psychologique, économique, physique et sexuelle. De plus, comme l'ESG permet de documenter le harcèlement criminel en contexte conjugal et que celui-ci constitue une infraction en vertu du Code criminel, cette forme de violence est également considérée.

TABLE DES MATIÈRES

Les violences conjugales	1
Regard sur les plus grands donateurs du Québec	9

1. Respectivement de la Direction des statistiques sociodémographiques, de la Direction de la méthodologie et de la qualité et de la Direction des statistiques de santé. Les auteurs tiennent à remercier Julie Laforest, de l'Institut national de santé publique du Québec, ainsi que Robert Courtemanche, de la Direction de la méthodologie et de la qualité, pour leurs commentaires sur la version préliminaire du texte. Les analyses contenues dans ce texte ont été réalisées grâce à l'accès aux données au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), membre du Réseau canadien des centres de données de recherche (RCCDR).

Source de données

Les estimations présentées dans cet article sont tirées des données de l'*Enquête sociale générale* (ESG) de 2014. L'ESG est une enquête transversale annuelle qui a été établie en 1985 par Statistique Canada dans le but de suivre les tendances sociales relatives aux modes de vie et au bien-être de la population. Le cycle de l'ESG utilisé dans cette analyse porte sur la victimisation de la population et recueille entre autres choses de l'information sur la victimisation criminelle et la violence conjugale. La population cible se compose de l'ensemble de la population canadienne de 15 ans et plus, à l'exception des habitants des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut, ainsi que des personnes qui résident à temps plein dans des établissements institutionnels. En 2014, l'échantillon du fichier maître compte 33 127 répondants pour l'ensemble du Canada, dont 6 254 pour le Québec.

Traitements statistiques

L'existence de relations entre les différentes variables sélectionnées a été vérifiée par l'utilisation du test de khi-deux ajusté à l'aide de la méthode de Satterthwaite. Lorsqu'ils sont nécessaires, des tests d'égalité de proportion ont été effectués. La comparaison est basée sur la construction d'une statistique de Wald à partir de la différence des transformations « logit » des proportions estimées.

Types de relations¹ et formes de violence documentés par l'ESG

Trois types de relations sont considérés dans cette analyse : les conjoints, les ex-conjoints et les partenaires amoureux, actuels ou anciens. Comme le questionnaire de l'ESG ne s'adresse pas à chaque groupe de population (types de relations) de la même manière afin de documenter les différentes formes de violence, la figure 1 présente les formes de violence documentées selon les groupes de population ciblés.

Ainsi, les indicateurs relatifs au conjoint actuel font référence aux personnes étant mariées ou en union libre au moment de l'enquête, tandis que ceux associés à un ex-conjoint concernent les personnes ayant eu des contacts avec un ex-conjoint, d'un mariage ou d'une union libre, au cours des cinq dernières années. Il importe de mentionner que la violence de la part d'un ex-conjoint peut avoir été subie pendant la cohabitation ou après la séparation. Les indicateurs associés à un partenaire amoureux se rapportent pour leur part aux personnes ayant été en couple au cours des cinq dernières années ou à celles cohabitant avec leur conjoint actuel depuis cinq ans et moins.

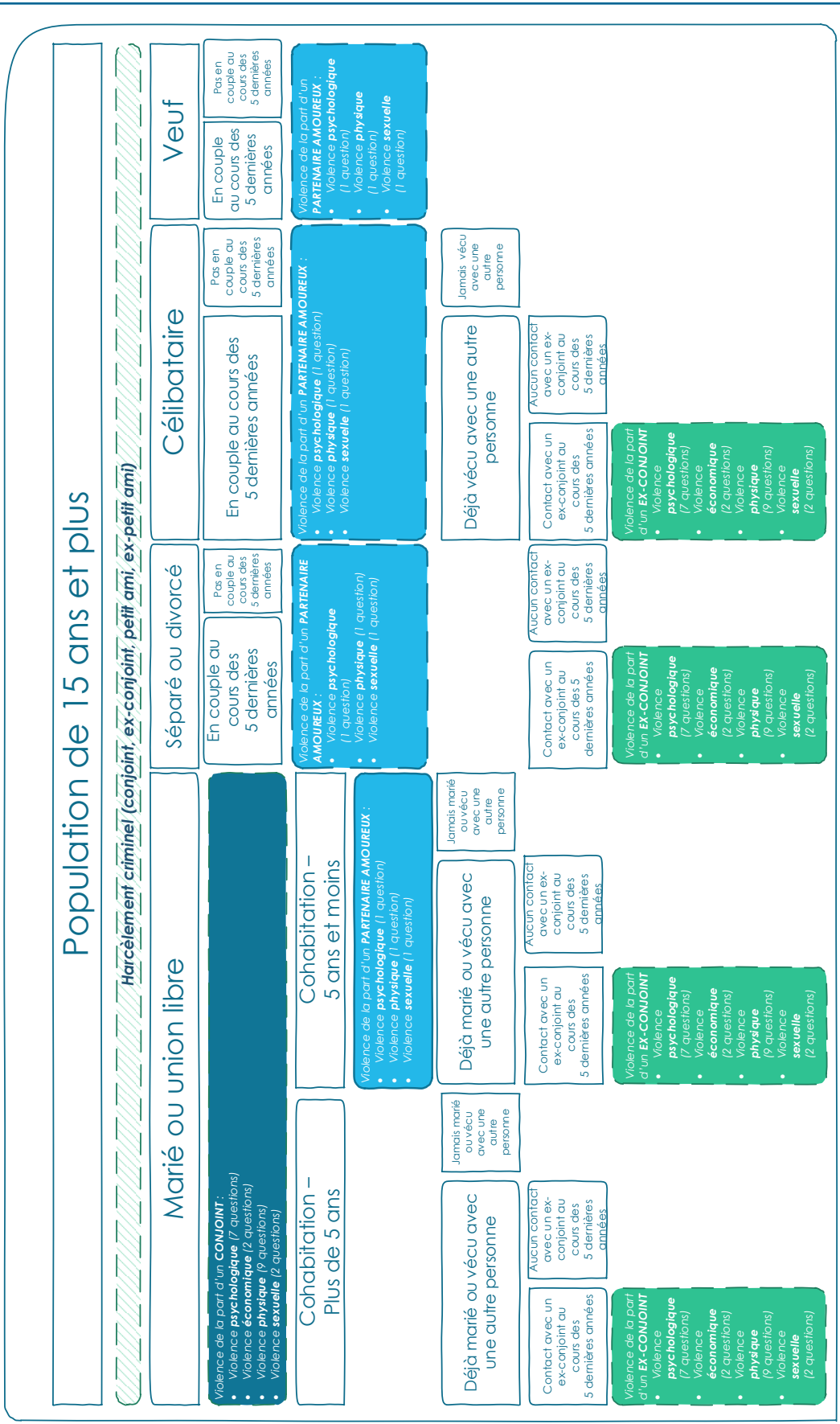
Les estimations relatives à l'ensemble des types de relations s'appliquent aux personnes mariées ou en union libre, à celles ayant eu des contacts avec un ex-conjoint au cours des cinq dernières années, ainsi qu'à celles ayant eu un partenaire amoureux durant cette même période. L'utilisation de cette population de référence évoque une composante importante de la définition de la violence conjugale retenue par le gouvernement du Québec, soit le fait que la violence puisse « être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse ».

Vu la manière dont est construite l'enquête, une même personne pourrait avoir répondu aux questions des trois types de relations.

1. Les conjoints de même sexe sont considérés dans les trois types de relations.

Figure 1

Types de relations intimes et formes de violence documentées selon le groupe de population ciblé, Enquête sociale générale, Canada, 2014



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2014. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Violence psychologique en contexte conjugal

Comme « les agressions psychologiques » sont un des éléments centraux de la définition gouvernementale, particulièrement quant aux notions de contrôle et de domination, elles sont évaluées dans cette analyse. Dans l'ESG de 2014, la violence psychologique perpétrée par un conjoint ou un ex-conjoint est mesurée au moyen de sept questions relatives à des conduites contrôlantes, par exemple l'isolement social, la jalousie et les menaces de violence physique. Quatre de ces questions ont été utilisées pour une première fois par Statistique Canada (1993) dans l'*Enquête sur la violence envers les femmes* menée en 1993 et sont inspirées des énoncés proposés par Tolman (1989) dans l'élaboration du *Psychological Maltreatment Women Inventory*. Depuis 1993, Statistique Canada a bonifié l'outil de mesure en ajoutant trois énoncés, pour un total de sept en 2014. Comme ces énoncés visent à décrire le conjoint ou l'ex-conjoint et ne font pas référence à des incidents violents identifiables dans le temps, aucune période de temps n'est spécifiée².

La violence psychologique de la part d'un partenaire amoureux est évaluée différemment de celle de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint. Ainsi, les individus ayant été en couple dans les cinq dernières années ne sont pas invités à évaluer de façon distincte des comportements contrôlants de leur partenaire, actuel ou antérieur, mais bien à répondre à une seule question faisant référence au fait d'avoir subi au moins une des trois conduites contrôlantes, soit l'isolement social, les paroles blessantes et les menaces³. Puisqu'elle n'énumère pas de façon exhaustive chacune des conduites contrôlantes documentées pour

les conjoints et les ex-conjoints, cette manière de récolter pourrait sous-estimer l'ampleur de la violence psychologique subie dans une relation amoureuse.

Au Québec, environ 12 % de la population ciblée par cette analyse a subi de la violence psychologique dans une relation actuelle ou antérieure (tableau 1). Comme cette proportion ne diffère pas significativement selon le sexe, les femmes et les hommes semblent être touchés de façon similaire par cette forme de violence. Malgré cette similitude, des différences peuvent être décelées à l'égard du type de relation intime. À cet effet, on remarque que la proportion de victimes de violence psychologique de la part d'un ex-conjoint (39 %), avant ou après la séparation, est plus élevée que celle des victimes de la part du conjoint actuel (8,5 %) et d'un partenaire amoureux (6,7 %). Aussi, tandis que les hommes subissent, toutes proportions gardées, plus de violence psychologique que les femmes de la part d'un conjoint actuel (11 % c 6,2 %), les estimations obtenues pour les ex-conjoints et les partenaires amoureux exposent la tendance inverse. En effet, les femmes sont plus touchées que les hommes par la violence psychologique d'un ex-conjoint (45 % c. 32 %) et d'un partenaire amoureux (8,1 % c 5,1 %).

Violence économique en contexte conjugal

Afin de poursuivre l'objectif de mesurer la violence conjugale telle qu'elle est définie dans la politique québécoise en la matière, les « actes de domination sur le plan économique » ont été considérés dans la présente analyse. Puisqu'elles sont toutes deux intimement liées à la notion de contrôle, la violence économique subie dans un contexte conjugal

est évaluée dans l'ESG de la même manière que la violence psychologique, à l'aide d'énoncés permettant de décrire les comportements contrôlants de leur conjoint actuel ou d'un ex-conjoint. Il est à noter que la présence de violence économique dans une relation amoureuse n'est pas évaluée dans le cadre de l'ESG de 2014. En 1999, en 2004 et en 2009, la violence économique est documentée à partir d'un seul énoncé, soit le fait d'être tenu à l'écart du revenu familial. En 2014, Statistique Canada ajoute un énoncé faisant référence au fait d'avoir été forcé de donner de l'argent ou des biens à un conjoint ou à un ex-conjoint^{4,5}.

Les résultats obtenus montrent que, au Québec, environ 1,7 % des individus ayant un conjoint ou ayant eu des contacts avec un ex-conjoint au cours des cinq dernières années ont subi de la violence économique dans un contexte conjugal (tableau 1). À l'image de la violence psychologique, la violence économique perpétrée par un ex-conjoint fait, toutes proportions gardées, plus de victimes que pour l'ensemble des types de relations évalués dans cette analyse (8,5 % c. 1,7 %). Notons que, de façon générale, les femmes sont plus exposées que les hommes à cette forme de violence (ensemble : 2,3 % c. 1,1 % ; ex-conjoint : 12 % c. 5,2 %). Lessard et autres (2015) soulignent l'importance des ressources financières dans l'articulation de la violence conjugale, particulièrement en situation économique précaire.

À cause de la faible précision des estimations, ainsi que des risques de divulgation en raison de petits nombres, les résultats relatifs à la violence économique infligée par le conjoint actuel ne peuvent être diffusés à l'échelle du Québec.

2. Pour plus d'informations, consultez la page 34 du *Compendium d'indicateurs sur la mesure de la violence conjugale au Québec*.

3. *Ibid.*, p. 29.

4. *Ibid.*, p. 37.

5. La combinaison des énoncés de la violence psychologique et de la violence économique forme une échelle des conduites contrôlantes permettant d'évaluer la présence et l'intensité du contrôle dans la relation. Leur opérationnalisation rend possible la différenciation de certains types de violence conjugale, notamment le terrorisme intime, la résistance violente et la violence situationnelle (Johnson, 2014 ; Johnson et Leone, 2005).

Tableau 1

Proportion de victimes de violence de la part du conjoint, d'un ex-conjoint ou d'un partenaire amoureux, selon le sexe de la victime et la forme de violence subie, cinq dernières années, Québec, 2014

	Conjoint(e) ¹		Ex-conjoint(e) ²		Partenaire amoureux(se) ³		Ensemble	
	%	IC 95 %	%	IC 95 %	%	IC 95 %	%	IC 95 %
Violence psychologique								
Sexes réunis	8,5	[7,4 ; 9,7]	38,7	[34,6 ; 42,7]	6,7	[5,4 ; 8,0]	11,9	[10,9 ; 13,0]
Hommes	10,7	[8,9 ; 12,6]	32,1	[26,3 ; 37,9]	5,1*	[3,7 ; 6,9]	12,3	[10,8 ; 13,8]
Femmes	6,2 [†]	[5,0 ; 7,6]	44,7 [†]	[39,2 ; 50,1]	8,1 [†]	[6,2 ; 10,4]	11,6	[10,2 ; 12,9]
Violence économique								
Sexes réunis	F		8,5*	[6,2 ; 11,2]	..		1,7 ⁴	[1,3 ; 2,2]
Hommes	x		5,2*	[3,2 ; 8,0]	..		1,1 ^{4*}	[0,7 ; 1,7]
Femmes	x		11,5 ^{1*}	[7,6 ; 16,4]	..		2,3 ^{4†*}	[1,5 ; 3,3]
Violence physique								
Sexes réunis	2,1*	[1,5 ; 2,9]	9,2	[7,0 ; 12,0]	3,1	[2,3 ; 4,0]	3,4	[2,8 ; 4,0]
Hommes	2,7*	[1,7 ; 4,1]	7,5*	[4,6 ; 11,4]	2,3*	[1,5 ; 3,4]	3,4	[2,5 ; 4,4]
Femmes	1,4*	[0,8 ; 2,2]	10,8*	[7,5 ; 15,1]	3,8*	[2,6 ; 5,4]	3,4	[2,6 ; 4,3]
Violence sexuelle								
Sexes réunis	x		x		1,0 ^{**}	[0,5 ; 1,6]	0,5 ^{**}	[0,3 ; 0,8]
Hommes	x		x		x		x	
Femmes	x		x		x		x	
Harcèlement criminel								
Sexes réunis	x		3,5*	[2,2 ; 5,3]	1,4 ^{**}	[0,8 ; 2,3]	1,5	[1,1 ; 2,0]
Hommes	x		x		F		0,7 ^{**}	[0,4 ; 1,3]
Femmes	x		x		1,9 ^{**}	[0,9 ; 3,5]	2,3 ^{†*}	[1,6 ; 3,1]
Violence conjugale⁵								
Sexes réunis	9,6	[8,4 ; 10,8]	39,9	[35,8 ; 44,0]	8,6	[7,1 ; 10,1]	12,3	[11,3 ; 13,3]
Hommes	12,0	[10,0 ; 14,0]	33,5	[27,7 ; 39,3]	6,7	[5,1 ; 8,7]	12,7	[11,2 ; 14,2]
Femmes	7,0 [†]	[5,7 ; 8,4]	45,8 [†]	[40,3 ; 51,3]	10,4 [†]	[8,1 ; 12,7]	12,0	[10,7 ; 13,2]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation entre 25 % et 33 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

† Estimation significativement différente de celle des hommes au seuil de 0,05.

.. Donnée non disponible.

x Donnée confidentielle (risque de divulgation en raison de petits nombres).

F Coefficient de variation supérieur à 33 % ; donnée peu fiable, ne peut être diffusée.

IC Intervalle de confiance.

1. Comprend les conjoints mariés ou en union libre.

2. Comprend les conjoints séparés d'un mariage ou d'une union libre, ainsi que les conjoints divorcés ayant eu des contacts au cours des cinq dernières années.

3. Comprend les personnes qui ont été en couple au cours des cinq dernières années ou celles qui cohabitent avec leur conjoint depuis moins de cinq ans.

4. Exclut les partenaires amoureux.

5. Correspond aux personnes ayant subi au moins une des formes de violence en contexte conjugal documentées.

Source : Statistique Canada, *Enquête sociale générale* de 2014, fichier maître. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Violence physique subie en contexte conjugal

Composante d'importance de la violence conjugale telle qu'elle est définie dans la politique gouvernementale, la violence physique est une des formes de violence

les plus fréquemment documentées. Dans l'ESG, la violence physique subie dans la relation actuelle et dans une relation antérieure au cours des cinq dernières années est mesurée à l'aide d'échelles de tactiques d'agression physique largement inspirées des échelles des tactiques de

conflits (*Conflict Tactics Scales*) (CTS) (Straus et autres, 1996). En 2014, comme en 2009, en 2004 et en 1999, la présence de violence physique est évaluée à partir de neuf questions évoquant des gestes violents précis allant des menaces à l'utilisation d'une arme à feu⁶.

6. *Ibid.*, p. 30.

À l'image de la mesure de la violence psychologique, la violence physique de la part d'un partenaire amoureux n'est pas mesurée de la même façon que celle subie de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint. En effet, les répondants n'ont pas été questionnés sur le fait d'avoir vécu chacun des gestes violents présents dans les CTS (neuf questions), mais plutôt sur le fait d'avoir subi ou non de la violence physique. Le caractère général de la question, en opposition à la spécificité des questions des CTS, et le fait de faire directement référence à la violence pourraient engendrer une certaine sous-déclaration, particulièrement quant aux gestes violents les moins graves⁷.

Au Québec, un peu plus de 3 % de la population visée a subi au cours des cinq dernières années de la violence physique dans une relation intime, soit de la part du conjoint, d'un ex-conjoint ou d'un partenaire amoureux, actuel ou ancien (tableau 1). Les données de l'ESG montrent que l'ampleur de la violence physique diffère selon le type de relation analysé. Ainsi, la violence physique subie dans une relation antérieure, au moment de la cohabitation ou après la séparation, est plus fréquente que dans les autres types de relations documentés dans cette analyse. En effet, tandis que près de 10 % des personnes ayant un ex-conjoint ont subi de la violence physique au cours des cinq dernières années, cette même proportion est d'environ 2 % chez les conjoints actuels et d'un peu plus de 3 % chez les partenaires amoureux.

Telle qu'elle est mesurée par l'ESG, la violence physique vécue en contexte conjugal au Québec n'expose aucune différence significative entre les hommes et les femmes, et ce, peu importe le type de relation.

Violence sexuelle en contexte conjugal

À l'image de la politique québécoise en matière de violence conjugale, la violence sexuelle est documentée dans cette analyse.

Partie intégrante de l'outil de mesure relatif à la violence physique, la violence sexuelle de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint subie au cours des cinq dernières années est également évaluée à l'aide d'échelles de tactiques d'agression physique (CTS). Dans les trois premiers cycles de l'ESG – Victimisation, une seule question est consacrée à la mesure de la violence sexuelle dans un contexte conjugal, soit le fait d'avoir été forcé à se livrer à une activité sexuelle non désirée. En 2014, Statistique Canada élargit sa mesure et ajoute une deuxième question portant sur les moyens autres que physiques pour commettre une agression sexuelle⁸.

À l'image de la violence psychologique et de la violence physique, la violence sexuelle de la part d'un partenaire amoureux est mesurée à l'aide d'une seule question faisant directement référence au fait d'avoir subi ou non de la violence sexuelle. Comme il a été mentionné précédemment, les différences entre la manière de récolter l'information pourraient entraîner une variation de la mesure de la violence sexuelle.

En raison des petits nombres, les risques de divulgation empêchent la diffusion de la plupart des estimations liées à la violence sexuelle à l'échelle du Québec. Malgré cette limitation, les résultats permettent de constater que, dans l'ensemble, moins de 1 % de la population visée par cette analyse (voir figure 1) a subi de la violence sexuelle au cours des cinq dernières années (tableau 1). À l'échelle canadienne, les données de l'ESG traduisent l'exposition marquée des femmes, comparativement à celle des hommes, quant à la violence sexuelle

en contexte conjugal, aux mains d'un ex-conjoint (2,6 % c. 0,7 %) et d'un partenaire amoureux (2,0 % c. 0,4 %) (données non illustrées). On peut penser que si leur diffusion était possible, les données québécoises pourraient exposer cette même tendance.

Harcèlement criminel en contexte conjugal

Comme il a été dit, le harcèlement criminel n'est pas mentionné dans la définition de la violence conjugale du gouvernement du Québec. Par contre, puisqu'il constitue une infraction criminelle susceptible d'être subie dans une relation intime, il est également documenté dans cette analyse. Dans l'ESG, le harcèlement criminel n'est pas mesuré dans les sections portant spécifiquement sur la violence conjugale. Cette forme de violence est donc évaluée pour l'ensemble de la population de 15 ans et plus, et ce, pour plusieurs types de liens entre la victime et l'auteur présumé (étranger, conjoint, voisin, ami, etc.). Pour être considérée comme une victime de harcèlement criminel en contexte conjugal, une personne doit d'abord avoir répondu positivement au fait d'avoir vécu une situation menaçante au cours des cinq dernières années, ou d'avoir craint pour sa sécurité ou celle d'une connaissance en raison de harcèlement. La victime doit ensuite identifier l'auteur présumé comme étant le conjoint, un ex-conjoint, le petit ami ou un ex-petit ami⁹.

Au Québec, un peu plus de 7 % de la population québécoise de 15 ans et plus a subi du harcèlement au cours des cinq dernières années, et ce, peu importe le lien avec l'auteur présumé (données non illustrées). Lorsque l'auteur présumé est identifié comme étant le conjoint, un ex-conjoint, le petit ami ou un ex-petit ami, cette même proportion est d'environ 1,5 % de la population visée par la présente analyse (voir section *Types de relations et formes de violence documentés*

7. *Ibid.*, p. 33.

8. *Ibid.*, p. 30.

9. *Ibid.*, p. 39.

par l'ESG). À l'image des constats tirés des données policières (Ministère de la Sécurité publique, 2016), les données de l'ESG permettent de constater que la prévalence de cette forme de violence est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (2,3 % c. 0,7 %). On note également que l'ampleur du harcèlement criminel diffère selon le type de relation. En effet, le harcèlement d'un petit ami, actuel ou ancien, est moins répandu que celui d'un ex-conjoint (1,4 % c. 3,5 %).

À l'échelle du Québec, le potentiel d'analyse relatif aux victimes de harcèlement criminel subi par le conjoint, tout comme l'analyse différenciée selon le sexe pour chacun des types de relations documentés, est limité. En effet, à cause des risques de divulgation, certaines estimations ne peuvent être diffusées.

Violence conjugale au Québec

En somme, au Québec, si l'on considère les violences conjugales et les types de relations documentés par l'ESG, un peu plus de 12 % de l'ensemble des personnes mariées ou en union libre, ayant été en couple ou en contact avec un ex-conjoint dans les cinq dernières années a subi au moins une forme de violence dans un contexte conjugal durant cette même période. On remarque également que la violence perpétrée par un ex-conjoint (40 %), durant l'union ou après la séparation, est plus répandue que celle de la part du conjoint actuel (9,6 %) ou d'un partenaire amoureux (8,6 %).

À l'image des résultats tirés de données d'enquêtes et obtenus au moyen des CTS (Johnson, 2014), la prévalence de la violence conjugale n'est pas significativement différente chez les femmes et chez les hommes lorsque l'on considère l'ensemble des types de relations et des formes de violence documentés (au moins une forme de violence). Par contre, l'examen de la violence conjugale selon le type de relation intime et le sexe des victimes montre que les femmes sont plus fréquemment victimisées par un ex-conjoint (46 % c. 34 %), durant ou après l'union, et par un partenaire amoureux (10 % c. 6,7 %), tandis que les hommes

sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à subir de la violence alors qu'ils sont mariés ou en union de fait au moment de l'enquête (12 % c. 7,0 %).

Mentionnons que les estimations obtenues, tout comme les constats qui en sont tirés, sont largement influencées par les formes de violence les plus fréquentes, particulièrement par la violence psychologique.

Conclusion

En somme, tout en permettant de mesurer plusieurs composantes de la définition de la violence conjugale proposée par le gouvernement du Québec dans la Politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995), l'analyse des données de l'ESG traduit le caractère hétérogène du phénomène. Bien qu'une certaine conciliation entre les données de l'enquête et la définition gouvernementale ait été possible, particulièrement quant à la diversité des formes de violence et des types de relations documentés, on remarque que des éléments n'ont pu être évalués. Par exemple, puisque la violence verbale n'est pas considérée de manière distincte dans l'ESG – certaines notions étant par contre incluses dans la mesure de la violence psychologique –, la mesure des « agressions verbales » n'a pas été possible. Aussi, à la différence de la définition gouvernementale, qui précise le caractère répétitif des actes violents, et bien qu'il soit possible d'aborder sommairement cet aspect avec l'ESG, la structure de l'enquête ne permet pas de tenir compte de cette composante pour chacune des formes de violence. De plus, la population visée par l'enquête, soit l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, ne permet pas de mesurer la présence de violence dans les relations amoureuses des adolescents et, conséquemment, d'aborder le fait que « la violence puisse être vécue à tous âges de la vie ».

La pluralité des constats tirés de cette analyse confirme l'intérêt d'évaluer les formes de violence, tout comme les différents types de relations, de façon isolée. On remarque dans un premier temps que la violence psychologique est la forme

de violence conjugale la plus fréquente. Faisant directement référence aux notions de contrôle, de domination et de coercition, dimensions centrales de la définition du gouvernement du Québec, la violence psychologique peut traduire des agressions sévères de diverses natures et expliquer l'intensification de la violence (Stark, 2014). Aussi, malgré le manque de valeur juridique de la plupart des tactiques de contrôle et de coercition, Lessard et autres (2015) soulignent l'importance de considérer la violence psychologique dans la définition comme dans la mesure. En contrepartie de la prévalence élevée de la violence psychologique, les estimations obtenues montrent que la violence sexuelle est la forme de violence subie en contexte conjugal la moins déclarée.

D'autre part, la prévalence des violences perpétrées par un ex-conjoint est plus élevée que celles subies aux mains du conjoint actuel ou d'un partenaire amoureux, actuel ou ancien. De façon générale, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à subir de la violence de la part d'un ex-conjoint, pendant la cohabitation ou après la rupture, tandis que les hommes en subissent davantage de la part d'une conjointe actuelle. Selon Hotton (2001), lorsque la violence survient après la séparation, qu'elle débute après la dissolution de l'union ou qu'elle se poursuive, elle est plus fréquemment sévère.

À l'échelle du Québec, l'utilisation des données de l'ESG pose des défis au regard de la qualité des estimations obtenues. En effet, l'enquête étant d'abord et avant tout prévue pour évaluer la victimisation de la population canadienne, le potentiel d'analyse relatif aux victimes de violence conjugale à l'échelle québécoise est limité. Plus encore, comme notre analyse se penche de façon générale sur une faible part de l'ensemble de la population visée par l'ESG, et que la précision des estimations tend à se dégrader à mesure que la taille de la population étudiée diminue, la précision de certaines estimations en est affectée. En raison d'un manque de puissance statistique, certaines hypothèses n'ont pu être vérifiées au moyen des données de l'ESG.

Références

- FLORES, Jasline, Marie-Andrée GRAVEL et Chantale LECOURE (2017). *Compendium d'indicateurs sur la mesure de la violence conjugale au Québec de 1999 à 2015*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 126 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Québec, 77 p. [En ligne]. [www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir_depister_contrer_Politique_VC.pdf] (Consulté le 5 avril 2017).
- HOTTON, Tina (2001). « La violence conjugale après la séparation », *Juristat*, n° 85-002-XIF vol. 21, n° 7 au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 20 p.
- JOHNSON, Holly (1996). *Dangerous Domains: Violence Against Women in Canada*, n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, p. 3-21.
- JOHNSON, Michael P. (2014). « Les types de violence familiale », dans RINFRET-RAYNOR, Maryse, et autres (dir.), *Violence envers les femmes, réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 330 p.
- JOHNSON, Michael P., et Janel M. LEONE (2005). "The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence", *Journal of Family Issues*, vol. 26, n° 3, p. 322-349.
- LESSARD, Geneviève, et autres (2015). « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », *Enfances, Familles, Générations*, n° 22, p. 1-26.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2016). *Les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal au Québec. Faits saillants 2014*, Gouvernement du Québec, 36 p.
- ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2014). *Rapport de situation 2014 sur la prévention de la violence dans le monde*. Résumé d'orientation, Département Prise en charge des maladies non transmissibles, handicap et prévention de la violence et des traumatismes (NVI), [En ligne]. [apps.who.int/iris/bitstream/10665/145088/1/WHO_NMH_NVI_14.2_fre.pdf?ua=1&ua=1] (Consulté le 11 avril 2017).
- STARK, Evan (2014). « Une re-présentation des femmes battues », dans RINFRET-RAYNOR, Maryse, et autres (dir.), *Violence envers les femmes, réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 330 p.
- STATISTIQUE CANADA (1993). *Enquête sur la violence envers les femmes – Questionnaire d'enquête*, 84 p. [En ligne]. [www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/3896_Q1_V1-fra.pdf] (Consulté le 20 mars 2017).
- STRAUS, Murray A., et autres (1996). "The Revised Tactics Scales (CTS2)", *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, p. 283-316.
- TOLMAN, Richard M. (1989). "The Development of a Measure of Psychological Maltreatment of Women by their Male Partners", *Violence and Victims*, n° 4, p. 159-177.
- ZHANG, Ting, et autres (2012). *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, Ministère de la Justice du Canada, 157 p.